

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

ID : 027-200070142-20240926-128_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 35	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 47	Douville/Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	
Le : 20 septembre 2024	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	
	Lorleau	
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	Mme Féret,
	Perriers / Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel	M. Quéné
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly/Andelle	Mme Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Absente : Mme Damois

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme. Le Tourneur à M. Chivot, M. Zielinski à M. Gavelle, Mme Grégoire à Mme Lavigne, M. Blavette à M. Romet, Mme Simon à M. Dulondel, M. Cramer à M. Cordier, Mme Marteau à M. Baldari, M. Herbin à Mme Malhaire, Mme Grouchy à Mme Lancien, M. Bonneau à Mme Héquet.

Culture : sollicitation de subvention au titre de la programmation culturelle 2024/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 11 septembre 2024 ;

Pour la saison 2024-2025, la Communauté de communes poursuivra son travail, au travers d'une programmation variée, ancrée autour d'une résidence artistique avec le Collectif *In Itinere* qui créera un spectacle en une semaine à partir de paroles d'habitants à Douville-sur-Andelle.

Le budget de la saison culturelle 2024-2025 est estimé à 235 350 €. Comme chaque année, la Communauté de communes peut bénéficier du cofinancement de ses partenaires institutionnels nécessitant de formaliser par délibération sa demande de subvention. Ces cofinancements devraient atteindre 36,33 % du budget de la saison culturelle.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Région Normandie, du Département de l'Eure, de la DRAC, de l'Education Nationale et tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide financière au projet :

Cofinanceurs	Montant de la subvention HT
Région Normandie	50 000,00 €
Département de l'Eure	23 500,00 €
DRAC	10 000,00 €
Education Nationale	2 000,00 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Arnaud GODEBOUT

Le Président,



Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.